





#### ARTICLE 4 - Le concept et le déroulement du concours

Dans le cadre de l'action « bornes to be alive », les Galeries St Lambert et Skillshot offrent l'opportunité de remporter une borne d'arcade totalement unique d'une valeur de 1.500 € ! Le dispositif de jeu sera entièrement personnalisé pour le ou la gagnant(e).

1. Du samedi 12 au samedi 26 juin 2021 :

Le participant se rend sur l'espace d'animation des Galeries ou sur le site web afin d'accéder au formulaire de participation. Le principe, à l'aide du formulaire en question, est de dessiner ou de décrire le plus complètement possible, votre personnage ou super héros ultime de jeu vidéo. C'est au participant de l'inventer et d'imaginer le personnage et son univers le plus précisément possible. Le formulaire de participation doit ensuite être déposé dans l'urne qui se trouve aussi sur l'espace d'animation des Galeries St Lambert.

2. Du lundi 28 au mercredi 30 juin 2021 :

**Un jury de 5 personnes sera ensuite chargé d'examiner toutes les propositions et de décider quelle est celle qui permettra à son auteur de remporter la borne d'arcade d'une valeur de 1.500 € offerte par Skillshot.** Cette borne sera ensuite décorée avec le personnage du ou de la gagnant(e), lequel aura pu être reproduit et sublimé par un des Concept Artists du mythique jeu vidéo WORMS®. C'est donc un cadeau totalement unique que les Galeries St Lambert et Skillshot vous permettent de remporter.

Les membres du jury sont les suivants :

- Tom Glückmann - Concept Artist du jeu vidéo WORMS®.
- Lloyd Dortant – Sales Manager chez Skillshot
- Stéphanie Otten – Marketing Manager des Galeries St Lambert
- A confirmer : Thierry Haneuse – Nostalgie
- A confirmer : Pierre Devillers – animateur pour RTC émission Game in

En plus de la borne d'arcade, de nombreux autres prix liés à l'univers des jeux vidéo seront également attribués aux propositions les plus fun et les plus originales – Voir Article 5 « Les prix offerts ».

3. Le mercredi 30 juin 2021 :

annonce du/des gagnant(s). Après la clôture du concours et la décision des membres du jury, le gagnant sera averti personnellement par email et/ou par téléphone. Le prix doit être réceptionné dans le délai mentionné dans l'email au gagnant, à défaut de quoi il sera irrévocablement perdu et restera la propriété de l'ASBL Association des Commerçants des Galeries St Lambert.

L'organisateur du concours se réserve le droit d'annuler le gain si le gagnant n'a pas rempli le formulaire de participation conformément à une pièce justificative d'identité, qu'il devrait pouvoir produire pour recevoir le prix. Il est de la seule responsabilité du participant de s'assurer que les informations qu'il fournit lors de sa participation, notamment ses coordonnées, sont correctes et sincères, et qu'elles lui permettront de participer au concours et, le cas échéant, de bénéficier du prix qu'il aurait gagné.



## **ARTICLE 5 - Les prix offerts :**

Le gagnant du 1<sup>er</sup> prix sera remis à celui qui aura complété le formulaire, qu'il l'aura déposé dans l'urne située sur l'espace centrale des Galeries St Lambert entre le 12 et le 26 juin 2021 et qui aura été sélectionné à l'unanimité par les 5 membres du jury (cités dans l'article 4), qui a trouvé le bon nombre de lunes présentes dans l'illustration, qui a répondu correctement aux 2 questions et dont la réponse à la question subsidiaire correspondra ou se rapprochera le plus du nombre de participants au concours qui auront été enregistrés à la clôture. En cas d'ex-aequo, le 1<sup>er</sup> prix reviendra à celui / celle dont la participation a été enregistrée en premier sur le site.

1<sup>er</sup> prix = une borne d'arcade d'une valeur de 1500€ offerte par notre partenaire Skillshot. Celle-ci sera personnalisée/décorée avec le personnage de jeux imaginé et décrit dans le formulaire du grand gagnant du concours.

2<sup>ème</sup> prix = Un cadeau (à définir) offert par Nostalgie

3<sup>ème</sup> prix = Une Gift Card d'une valeur de 100€ offerte par MediaMarkt

4<sup>ème</sup> prix = Un lunch pour 2 personnes (2 sandwiches + 2 boissons) offert par Mad'in Home

5<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> prix = Une Gift Card de 20€ à valoir dans tous les commerces participants des Galeries St Lambert

L'organisateur du concours ne fait ou ne donne aucune garantie à propos du prix et ne peut être tenu responsable des accidents ou des dégâts occasionnés (in)directement par le prix gagné.

Aucune correspondance écrite ne sera échangée à propos de ce concours, en dehors de celle mentionnée au point précédent.

Le prix est personnel, indivisible, non échangeable en numéraire et non cessible à un tiers. Il devra être accepté tel que décrit ci-dessus.

## **ARTICLE 6 - Le règlement**

Les participants sont supposés connaître et accepter formellement le contenu du présent règlement. La participation au concours implique l'acceptation inconditionnelle du règlement.

## **ARTICLE 7 - Responsabilités**

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de données erronées (numéro de téléphone, adresse...), qui pourraient indiquer une adresse incorrecte ou inconnue du participant.

L'organisateur se réserve le droit de mettre fin au concours à n'importe quel moment et ce, sans dédommagement des participants ou de tiers.

Chaque cas qui n'est pas mentionné par le présent règlement sera jugé par l'organisateur. Il n'y a pas d'appel possible contre sa décision.

L'ASBL Association des Commerçants des Galeries St Lambert ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de l'indisponibilité du site internet, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du jeu, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu, des interruptions, des délais de transmission des données, des



défaillances de l'ordinateur du participant ou tout autre problème lié aux réseaux de communication, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, de la perte de toutes données, des conséquences de tout virus informatique, anomalie, de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des lots, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non-réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

#### **ARTICLE 8 – Les données personnelles**

En complétant ses données personnelles sur le formulaire, le participant déclare accepter formellement l'utilisation de ces données à des fins d'identification et de publication de son nom et adresse email s'il remporte le concours.

Les données à caractère personnel des participants seront traitées en vue de l'organisation du présent concours ainsi qu'en vue de les informer d'autres actions ou promotions des Galeries St Lambert. L'organisateur se réserve le droit de faire usage à des fins promotionnelles du nom du gagnant, ainsi que des photos et vidéos prises lors de la remise ou lors du déroulement du prix.

Les données personnelles qui sont collectées dans le cadre du présent concours peuvent être utilisées par L'ASBL Association des Galeries St Lambert à des fins de marketing direct. Le participant au concours peut s'opposer à l'utilisation de ces données aux fins décrites ci-dessus et dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données personnelles en s'adressant par écrit à : Les Galeries St Lambert, place Saint-Lambert n°27 à 4000 Liège, en joignant une copie du recto de sa carte d'identité. Il peut à tout moment s'opposer à l'utilisation de ses données personnelles à des fins de marketing direct en s'adressant par écrit à l'adresse ci-dessus.

#### **ARTICLE 9 – Renseignements**

Aucune autre information à propos du concours ne sera fournie, que ce soit par téléphone ou par écrit.

Il est expressément convenu que les données contenues dans les systèmes d'information de l'ASBL Association des Commerçants des Galeries St Lambert ont force probante, sauf erreur manifeste, quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au concours.

Le présent règlement est conforme au droit belge.

#### **ARTICLE 10 – Plaintes**

Toute réclamation relative à ce concours doit être introduite par écrit dans les 15 jours ouvrables suivant la clôture du jeu à l'adresse suivante :

ASBL Association des Commerçants des Galeries St Lambert  
Place Saint Lambert, n°27  
4000 - Liège.

Les tribunaux de Liège sont seuls compétents en cas de désaccord à propos de l'interprétation et de l'application du présent règlement.